



Camping*** Le Moulin de Bidounet
82200 MOISSAC
05 63 32 52 52/ 06 30 49 49 48
Mail : camping-bidounet@moissac.fr
Web : www.camping-moissac.com

CONTRAT DE LOCATION _TYPEMP

Réf : _NUMCLI/_DOSSIER

Moissac le _DATEJOUR

ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'UNE PART

Camping municipal
le Moulin de Bidounet
St Benoît
82200 MOISSAC

ET D'AUTRE PART,

_CIVC _NOM _PRENOM
domicilié(e) et demeurant à
_ADRESSE1
_ADRESSE2
_CPOSTAL _VILLE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le Camping Municipal*** Le Moulin de Bidounet met à disposition de **_CIVC _NOM _PRENOM**, le client, qui l'accepte, un hébergement situé dans le camping ci-dessus dénommé. Le client s'engage à ne jouir du présent hébergement qu'à titre précaire comme résidence de loisir.

Le présent contrat n'est pas soumis aux dispositions des textes régissant les baux d'habitation, mais à celles du décret 93- 39 du 11/01/1993 régissant l'activité de camping- caravaning.

DESIGNATION :

Le client s'engage à occuper un hébergement de type **_TYPEMP**

Personnes participant au séjour :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

DUREE :

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le **_JOURARR _ARRIVEE à partir de 15 heures** et se terminant le **_JOURDEP _DEPART avant 11 heures**, soit **_DUREE** jours.

PRIX :

La présente location est consentie moyennant un prix de **_HTAXSEJ €** (HORS taxe de séjour).

Un acompte doit être réglé par **chèque bancaire/ postal** établi à l'ordre de « Régie Moulin de Bidounet », par **chèques vacances** adressés par courrier ou bien par carte bancaire sur l'interface sécurisée de CTOUTVERT sur le site web : <http://www.camping-moissac.com>

Il vous est demandé de payer le solde de **_SOLDEHTAXSEJ €, 30 jours au plus tard** avant la date de votre arrivée, soit en accompagnant le présent contrat de votre chèque bancaire, soit en ligne en suivant le lien qui vous sera envoyé à échéance.

Le montant de la location est fixé pour 4 personnes (cocosweet) ou 5 personnes (tente lodge) **maximum, sans installation supplémentaire sur l'emplacement.**

Les personnes participant au séjour devront figurer sur le contrat de réservation au moment de la souscription du contrat.

DUREE :

Le présent contrat est consenti pour une période commençant le **_JOURARR _ARRIVEE à partir de 15 H** et se terminant le **_JOURDEP _DEPART avant 11 H**, soit **_DUREE** jours.

CONDITIONS SPECIFIQUES A LA LOCATION**LES ANIMAUX NE SONT PAS ADMIS DANS LES LOCATIFS**

1/ Toute location est nominative et ne peut être cédée.

2/ La location débute à partir de 15 h le jour de l'arrivée et se termine avant 11 heures le jour du départ.

2/ La présente location ne deviendra effective qu'après réception d'un versement représentant 30% d'acompte + 10 € de frais de dossier + l'assurance annulation (si celle-ci a été souscrite). Ce versement sera effectué par chèques ANCV envoyés par courrier, chèque bancaire/postal établi à l'ordre de « Regie Camping de Bidounet » ou par carte bancaire sur notre site internet. Une confirmation de réservation sera adressée au client ainsi qu'un contrat .

Une copie du contrat et des conditions générales de locations devront être adressées au camping 30 jours avant la date d'arrivée, signées et approuvées

En cas de réservation moins de 30 jours avant l'arrivée, l'intégralité du prix du séjour est payable à la réservation.

3/ Le solde du séjour (sans la taxe de séjour) est intégralement payable 30 jours avant l'arrivée du client. Notre système de réservation vous enverra une demande automatique de paiement par carte bancaire. Si vous désirez payer suivant un autre mode merci de nous prévenir avant la date échéance.

La taxe de séjour sera payable le jour de l'arrivée du client.

Aucune réduction ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.

4/ A défaut de message télégraphié du client précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 40 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat de location. L'acompte versé restera acquis à l'exploitant.

5/ Lors de votre réservation une assurance annulation vous est proposée en option.

Cette souscription doit impérativement être effectuée au moment de la réservation du séjour et ne pourra être ajoutée une fois les 30% d'acompte versés

En cas d'annulation, si le client a souscrit à l'assurance annulation il sera remboursé, dans les conditions prévues par l'assureur, de :

- 30% du montant de la location (soit le montant de l'acompte) en cas d'événement survenant entre la date de réservation et le 30^e jour avant la date prévue d'arrivée.
 - 100% du montant de la location, si le solde a été entièrement versé, en cas d'événement survenant moins de 30 jours avant la date d'arrivée.
- Dans le cas contraire, les sommes versées par le client resteront acquises à l'exploitant
- les frais de dossiers ne sont pas remboursables

6/ Un dépôt de garantie par chèque ou empreinte bancaire de 200 € sera demandé au client le jour de son arrivée. Celui-ci ne lui sera restitué qu'après un inventaire effectué le jour de départ et après constatation de la conformité de la location à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, le dépôt de garantie sera conservé et un dossier sera ouvert auprès de notre assureur qui prendra en charge le litige.

7/ Un dépôt de garantie par chèque ou empreinte bancaire de 50 € pour le ménage sera demandé au client le jour de son arrivée, restitué si le locatif est rendu en parfait état de propreté à l'intérieur et aux abords immédiats. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans les locations.

Les draps et les produits ménagers ne sont pas fournis.

L'état des lieux de l'hébergement sera fait le jour de l'arrivée et le jour du départ dans les heures d'ouverture de la réception.

Par ailleurs, nous vous informons que nous aurons besoin d'une attestation d'assurance "extension villégiature" en général comprise avec votre assurance habitation.

Nous vous invitons donc à vous rapprocher de votre assureur afin qu'il vous la délivre.

RESILIATION : (clause éventuelle)

A défaut d'exécution d'une seule des clauses du présent contrat, ce dernier pourra être résilié de plein droit après une mise en demeure de libérer les lieux sous 24 heures par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Déclaration : le client déclare

- qu'il a toute capacité à agir
- que son état civil et son adresse ainsi que ceux des participants au séjour sont bien ceux indiqués sur la fiche d'inscription
- qu'il a pris connaissance des conditions de location et du règlement du camping et qu'il les accepte,

Fait à Moissac le 01/ 01/ 2019 pour la saison 2019

Fait à

LE _DATEJOUR

Le Bailleur

Pour Mr Le Maire de Moissac

Signatures précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le gestionnaire Frantz PAILLARD

Le(s) Locataire(s) _CIVC _NOM _PRENOM

AR PREFECTURE

082-218201127-20190305-CM20190305_44-DE
Commune de Moissac- SIRET 218 201- APE 8411Z-
Regu le 07/03/2019

Administration publique générale